

PROCEDURE DE PRISE EN COMPTE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap, sous condition de pouvoir répondre aux problématiques et aux spécificités de chaque individu.

I. IDENTIFICATION DES SITUATIONS DE HANDICAP :

1. Handicap psychique et intellectuel

- **Une personne en situation de handicap mental peut, du fait de sa déficience, avoir des difficultés pour :**



- **Mémoriser** des informations sonores et orales ;
- Connaître son environnement élargi ou proche ;
- Maîtriser l'utilisation des appareillages, dispositifs et automates ;
- **Se repérer dans l'espace** (difficulté à utiliser les plans ou cartes) ;
- **Connaître** : l'environnement immédiat ou élargi ;
- Les règles de communication et de vocabulaire....

- Le handicap intellectuel engendre une **limitation significative du fonctionnement des capacités de compréhension** (QI). Il engendre également une limitation significative du fonctionnement **des capacités de communication et des capacités d'adaptation**.

- Il se manifeste en général dans les habilités conceptuelles, sociales et pratiques.

2. Handicap moteur



- Les personnes atteintes d'un handicap moteur ou d'une déficience physique,
- **Des possibilités limitées pour se déplacer**, réaliser des tâches manuelles ou se joindre à certaines activités.
- Ce type de handicap regroupe une variété de déficiences et ou d'affections comme par exemple les atteintes neurologiques, les amputations, les affections musculaires, les atteintes articulaires...
- Le niveau de mobilité et de motricité des personnes sont donc liés à ces éléments, et indique leurs degrés d'autonomie et par conséquent celui des aides spécifiques à apporter.

3. Handicap visuel



Suivant le degré de leur déficience visuelle, on parle de cécité ou de malvoyance. La perte de vision peut survenir d'un seul coup ou progressivement.

- Au quotidien, la déficience visuelle joue surtout sur les activités utilisant la vision centrale (écriture, lecture, reconnaissance...) et bien évidemment sur les déplacements.
- Ce handicap regroupe aussi bien la cécité, la perte plus ou moins importante de l'acuité visuelle, que d'autres altérations visuelles (altération du champ visuel, altération des couleurs, profondeur, etc.).

4. Handicap auditif



- La déficience auditive est un handicap de la communication.
- Les surdités sont classées, selon le degré de gravité de la déficience, en :
 - Déficience auditive légère,
 - Déficience auditive moyenne,
 - Déficience auditive sévère
 - Et enfin la déficience auditive profonde

II. PRISE EN COMPTE DES SITUATIONS DE HANDICAPES

Il existe deux façons de prendre en compte la situation et le degré de handicap de nos futur(e)s apprenant(e)s

1. Le formulaire de contact :

Le formulaire permet aux individus de nous faire part d'une éventuelle situation de handicap avec l'expression des aménagements nécessaires. Un entretien est ensuite effectué afin d'identifier précisément la situation.

2. Rendez-vous d'analyse des besoins :

Lors de la prise de contact avec nos futurs clients, nous évaluons si parmi les futurs apprenants il y a des personnes en situations de handicaps. Nous prenons, alors en compte les aménagements nécessaires

III. APPORT DE SOLUTIONS TECHNIQUES

En fonction des situations, nous essayons dans un premier temps, d'apporter des solutions avec nos moyens.

- Adapter le choix des locaux
- Adapter les supports pédagogiques
- Adapter les outils pédagogiques (micro, casque etc...)

Dès lors que nos moyens ne permettent pas de résoudre une problématique, nous entrons en contact avec : **L'AGEPHIP** qui a mis en place le service : **RESSOURCES – HANDICAP – FORMATION.**

Ce service a pour objectif de permettre, aux personnes en situation de handicap, d'accéder à la formation professionnelle en prenant en compte le handicap.

N° de contact : 0800 11 10 09

www.agehip.fr

Ci-dessous le questionnaire

En annexe la plaquette RHF – Ressources Handicap – Formation

ENTRETIEN DE PRSE EN COMPTE DE LA SITUATION DE HANDICAP :

Nom Prénom :

Nom de l'entreprise :

Date de l'entretien :

IDENTIFICATION DE VOTRE HANDICAP :

- Handicap psychique et intellectuel
- Handicap moteur
- Handicap visuel

- Altération du champ visuel
- Altération des couleurs
- Altération profondeur
- Autres

Merci de détailler

.....
.....

- Handicap auditif

- Déficience auditive légère,
- Déficience auditive moyenne,
- Déficience auditive sévère
- Déficience auditive profonde

PRECISIONS SUR LE HANDICAP

.....
.....
.....

QUELS AMENAGEMENTS EST NECESSAIRE

.....
.....
.....

REPONSE APPORTEE PAR L'OF

Une prise de contact est nécessaire avec l'AGEFIPH ? Oui Non